

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
En six mois... 16
En trois mois... 8

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
États divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Juillet 1877.

Chronique générale.

Il y a eu samedi matin réunion du conseil des ministres à l'Élysée sous la présidence du Maréchal.

Pour la première fois, la question d'un manifeste du Maréchal au pays a été nettement posée et résolue affirmativement.

L'opportunité de la publication de ce manifeste, sans être encore déterminée, suivra de près, ou précèdera le décret de convocation pour les élections générales.

Plusieurs candidatures conservatrices qui vont aborder le scrutin ont été présentées au conseil et approuvées par les membres du cabinet.

M. le duc Decazes a donné connaissance de plusieurs dépêches de nos agents diplomatiques à l'étranger.

Nous croyons savoir que le gouvernement attend le premier acte du fameux comité judiciaire républicain pour prendre une mesure à son égard.

Il paraît aujourd'hui certain qu'aux élections générales le gouvernement est décidé à opposer dans chaque circonscription de la Seine un candidat au candidat choisi par les gauches.

On lit dans le Moniteur :

« En prévision de la non réélection de M. Gambetta à Belleville, on cherche dans un des grands centres où l'opinion radicale prédomine, un arrondissement où l'ex-dictateur puisse poser sa candidature. »

Il paraît qu'on se heurte à d'assez grandes difficultés, car les anciens représentants de ces arrondissements refusent de retirer leurs candidatures et invoquent les engagements pris envers les signataires du manifeste.

Toutefois, M. Gambetta ira, pendant la période électorale, prononcer des discours à Lyon, Marseille, Bordeaux, Angers, Amiens. Si, au dernier moment, on a de sérieuses craintes au sujet de sa réélection à Belleville, M. Gambetta posera sa candidature dans un des arrondissements de chacune de ces villes, et l'on décidera ensuite quel est celui des anciens députés radicaux qui devra s'immoler. »

Voici un renseignement très-précis dont nous garantissons l'authenticité.

Au moment où l'on apprit l'arrestation de M. Ruiz Zorilla et de ses deux compatriotes, et que l'on sut en même temps que des perquisitions domiciliaires avaient été faites au domicile de ces messieurs, l'un de nos radicaux de Paris, très en vue en ce moment, crut prudent de partir immédiatement pour la Belgique, d'où il n'est pas encore revenu.

(Correspondance universelle.)

Les baissiers ont fait courir à la Bourse le bruit de la mort du Pape. C'était une pure manœuvre. Rien de vrai dans cette rumeur.

Les républicains ne se plaindront pas d'être négligés par l'administration du 16 mai. Les préfets de M. de Fourtou leur

témoignent une sollicitude toute particulière; on s'occupe de leurs journaux, de leurs maires, de leurs cercles et même de leurs cafés favoris.

Le Réveil de l'Ardèche annonce qu'il est poursuivi, dans la personne de son gérant, M. Charles de Vaux, pour outrages à MM. de Broglie et de Fourtou, à raison de leurs fonctions.

M. le maire de Bessey (Haute-Marne) s'est vu frappé de la suspension pour avoir, en bon républicain, refusé son concours à la gendarmerie dans l'observation de la loi sur les cabarets.

Enfin nous apprenons, par le Progrès libéral, que M. Georges Lasserre, frère de l'ex-député républicain, a été révoqué de ses fonctions de maire de Saint-Clor, par M. le préfet du Gers.

Deux cercles ont été fermés : le Cercle Républicain, à Avignon, et le Cercle de la Sollicitude, à la Maraichère (Maine-et-Loire).

Quatre cafés ont subi le même sort : le café Laffanon, à L'Isle-sur-Sorgues (Vaucluse); le café Bousquet, à Villeneuve-lès-Avignon; le café Saut, à Saint-Victor-la-Coste (Gard); et le café Berthelot, à la Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

Le propriétaire de ce dernier café avait distribué un certain nombre d'imprimés intitulés : Manifeste des Gauches, et avait été condamné pour ce fait à 25 fr. d'amende par le tribunal correctionnel d'Orléans.

Le Figaro proposait l'autre jour la solution suivante au problème politique dont chacun cherche à dégager l'inconnu :

« DÉCRET. »

Considérant que les sessions parlementaires n'ont produit depuis deux ans que du trouble et du scandale;

Que, de l'aveu de tous ceux qui travaillent, les affaires commerciales et industrielles sont soumises aux fluctuations de la politique de Versailles;

Attendu que le bonheur de la nation

dépend surtout de l'apaisement des partis; Attendu que cet apaisement n'est possible que si les partis pouvaient être réduits au silence;

Vu la difficulté de contenter tout le monde et son père;

Vu la Constitution, qui établit les pouvoirs du Maréchal jusqu'en 1880 et fixe à cette date la possibilité d'une révision;

Le gouvernement décrète: Les collèges électoraux sont convoqués pour le 1er novembre 1880.

» Signature. »

Chronique militaire.

Quelle est la situation des hommes appelés à tirer au sort sous l'empire de la loi de 1832, et qui ne s'étant pas présentés, ont été considérés comme réfractaires?

Cette question préoccupe vivement un grand nombre de familles, qui ne savent comment la résoudre. Autrefois, les réfractaires rentrant en France avant l'âge de cinquante ans accomplis étaient assujettis, après avoir subi une peine légère, à faire les sept années de service réglementaires ou à se faire exonérer.

Aujourd'hui, la situation est toute différente: d'une part, le remplacement est supprimé; de l'autre, tout citoyen français âgé de plus de vingt-neuf ans ne fait plus partie de l'armée active. Cependant, les réfractaires sont toujours sous le coup de la loi militaire, sans préjudice des peines qu'ils ont pu encourir. Il y a là une lacune ou plutôt une difficulté d'interprétation. Il serait donc urgent que cette situation fût tranchée par une loi.

En attendant, il arrive fréquemment que des réfractaires âgés de plus de trente ans rentrent en France et sont arrêtés par l'autorité militaire. Ces cas sont nombreux, principalement dans les départements dont beaucoup d'habitants émigrent chaque année.

La plupart arrivent à acquérir, dans les contrées lointaines, une fortune ou tout au

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SERMENT DES PETITS HOMMES

(Suite.)

III.

L'ENFANT ÉTRANGER.

On ne pouvait plus se faire illusion : le soleil était entièrement couché. Ses longs draps d'or, comme on dit là-bas, avaient pris une teinte sou-

et la moitié de son corps à travers le feuillage de la croisée ouverte, en criant d'une voix étouffée de bonheur et d'indignation :

— Avez-vous le vôtre? Moi j'ai le mien; le voilà, le monstre; regardez comme il est fait!

Et elle l'emportait, moitié dans ses bras, moitié le chassant devant elle avec une branche de saule qui lui donnait un maintien d'autorité suffisant à sa vengeance; car elle frappait et bénissait tout ensemble, pareille à Jésus Flagellateur.

L'enfant ne souffrait pas sous cette espèce de caresse corrective, car il sentait bien que c'était une caresse. Ah! qu'il était content d'avoir eu tant de liberté pour si peu de punition!

Celui-là était Rudolf, grand farouche, plus roux que blond et long comme un jour sans pain. Il avait perdu sa tchapka (casquette polonaise) dans la bagarre, et les coups de branche de saule qui pleuvaient sur ses cheveux ne faisaient vraiment que les rafraîchir et en ôter les saletés.

Il y avait donc un fugitif de retrouvé! Cette nouvelle, entrée comme un coup de tambour chez la mère de Léonard, y répandit un tel saisissement, que la force manqua pour s'enquérir des autres.

Rudolf revenait-il d'avec eux? Où les avait-ils conduits? Où les avait-ils laissés? Étaient-ils tombés de lassitude quelque part sur le chemin? Étaient-ils vivants?

Toutes ces questions qui se pressaient en foule devant la curiosité stupéfaite des deux femmes, surmontèrent encore une fois leur fatigue.

Paraska rebondit de nouveau sur les traces de la mère heureuse, en recommandant à sa maîtresse de rester là pour recevoir Léonard, sans le reconnaître, s'il rentrait, ce qu'elle allait demander en passant à saint Christophe. Puis elle s'arrêta tout à coup devant sa quenouille qui gisait échevelée contre la muraille. Cette quenouille, pensa-t-elle, comme la voilà! On dirait qu'elle se doute de quelque chose; tant les objets matériels semblent se leindre de nos regards affligés ou joyeux.

Paraska prit instinctivement la quenouille, compagne de tant de soirs laborieux passés près du berceau de son panitch, et, la couvrant de son tablier, elle résolut de l'offrir à saint Christophe, avec tout ce qu'elle croyait digne d'attirer son attention sur ses prières.

Mais de tous les objets agréables qu'elle avait fourrés dans ses poches pour les donner au saint, ce qu'elle n'en put retirer sans un serrement d'estomac infini, quand elle fut en sa présence, ce furent les bottines presque neuves de Léonard, ces bottines de maroquin vert, bien cousues en soie, devenues trop étroites, par la raison qu'on ne les lui laissait mettre que les dimanches et les grands jours de fête. Paraska les gardait soigneusement dans son armoire, passant quelquefois sa

main dessus en mémoire des petits pieds de son panitch.

Elle pria donc avec ferveur saint Christophe de prendre ce sacrifice en considération et de lui pardonner cette remarque ainsi que le mal d'estomac dont elle ne pouvait se défendre en se séparant des bottines lisses comme le visage de son enfant.

Quant au collier de corail à huit rangs, elle n'en parla que pour regretter qu'il n'en eût pas seize, afin que l'offrande en valût davantage. Elle couvrit le tout de sureaux en fleurs; et jusqu'aux coins de l'autel il n'y avait plus un flot visible de l'eau où le saint marchait debout et fort.

Enfin les hommages et les raisons ne manquèrent pas à la nourrice pour recommander Léonard devant le tribunal redoutable de saint Christophe Sauveur.

Il ne faut pas croire pourtant que Paraska émit au dehors toutes les paroles de ses sentiments, qu'elle raconta plus tard, par des secousses de sa mémoire.

Elle parlait peu d'ordinaire. Occupée d'éprouver et d'agir, ce n'était guère qu'une fois l'an que toutes les sources renfermées dans son âme débordaient en discours éloquentes et intéressantes. Alors elle parlait, elle parlait, jusqu'à ce qu'elle se fût bien contentée de mettre toute son âme à jour devant ses maîtres. C'était comme une sorte de confession de tendresse qui ne pouvait se con-



moins une aisance convenable, et ensuite reviennent dans leur patrie. Avant 1872, ils en étaient quittes pour quelques mois de prison et le paiement à l'État de leur exonération.

Depuis la nouvelle loi militaire, les conseils de guerre se sont trouvés bien embarrassés. M. de Cisse a toujours autorisé les réfractaires à verser dans les caisses de l'État le prix de leur exonération, soit 2,500 fr. Les intéressés étaient ensuite versés, suivant leur âge, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale. Le général Berthaut se propose de soumettre la question aux Chambres et de faire confirmer par une loi les décisions prises par son prédécesseur.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

### Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que, conformément aux instructions de M. le Préfet, en date du 22 juin 1877,

Il est déposé, à partir d'aujourd'hui, au secrétariat de la Mairie, pour être communiqué à tout requérant, pendant un délai de quinze jours,

Un dossier relatif au projet de classement, comme chemin d'intérêt commun, du chemin partant de la rue d'Orléans (route nationale n° 138), suivant la rue Beaurepaire, la levée et le pont suspendu de Saint-Florent, et aboutissant à la route départementale n° 14, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 juillet 1877.  
Le Maire, LECOY.

### DEVANCEMENTS D'APPEL.

Nous avons indiqué précédemment dans quelles conditions doivent être faits les devancements d'appel de la classe 1876.

Voici l'état des corps de troupes sur lesquels pourront être dirigés les jeunes soldats appartenant à la subdivision de Cholet ou à celle de Tours :

**Subdivision de Cholet.** — 19° de ligne; 2° bataillon de chasseurs à pied; 8° cuirassiers; 16° dragons; 3° hussards; 20° d'artillerie; 4° d'artilleurs-pontoniers; 4° compagnie de la 9° brigade du train d'artillerie; 4° du génie; 7° escadron du train.

**Subdivision de Tours.** — 109° de ligne; 21° bataillon de chasseurs à pied; 11° cuirassiers; 9° dragons; 4° chasseurs; 20° d'artillerie; 4° d'artilleurs-pontoniers; 4° compagnie de la 9° brigade du train d'artillerie; 4° du génie; 8° escadron du train.

On sait que l'arrondissement de Saumur se trouve divisé en deux parties, dont l'une (la ville de Saumur notamment) appartient à la subdivision de Tours, et l'autre à la subdivision de Cholet.

On écrit de Montélimart que, ces jours derniers, soixante hommes appartenant à l'armée territoriale ont été conduits à la prison de la caserne, à l'effet de subir la peine qui leur a été infligée pour n'être pas allés retirer leur livret dans le délai fixé. Les peines varient de quatre à huit jours de prison.

### A PROPOS DE LA CAVALCADE D'ANGERS.

Le Journal de Maine-et-Loire a reçu et publié la lettre suivante :

« Voulez-vous me permettre de vous faire un peu connaître quelques réflexions que j'ai entendu faire dans la foule des spectateurs, regardant passer la cavalcade de dimanche dernier ?

« Tout d'abord disons bien haut que pour n'avoir pas voulu figurer une entrée de roi à Angers, sous le prétexte que les despotes doivent disparaître de nos fêtes publiques, la commission d'organisation nous a servi un assez triste monarque, le plus despote, le plus irascible des potentats, ravalant la dignité de l'homme jusqu'à le transformer en bête de somme et à se faire traîner par lui. La leçon qu'on a prétendu donner porte à complètement faux, car potentat pour potentat j'aime encore mieux celui qui a des domestiques qu'il paye à beaux deniers comptants, que celui qui dégrade les siens en se faisant traîner par eux et les récompense de leur zèle par la perte de leur liberté et par des coups de trique ! Ceci prouve une fois de plus qu'on a eu raison de dire : lorsque la politique se mêle à tout, « plus ça change, plus c'est la même chose. »

« On a voulu démocratiser la fête des cinq parties du monde à Angers, et, singulier non sens, on l'a fait en nous montrant la fine fleur de l'aristocratie de chaque contrée représentée.

« A qui fera-t-on entendre, par exemple, que les beaux Arabes, dont quelques-uns en costume de Cheik, représentaient bien la population africaine; et les Caid, et les Marabouts, et les chefs de goum ?

« Est-ce qu'en Chine tous les habitants sont vêtus en Mandarins et coiffés du chapeau à globe ou à la plume de paon ?

« La population américaine est-elle bien représentée par ces magnifiques gauchos Mexicains, au large sombrero, aux habits si mirifiquement ornés ? et par ces broyants et habiles Incas dont nous avons pu applaudir les dangereux exercices ? Non.

« Nous n'avons pas vu un seul Yanckee bien vrai, la face bien rouge, le pantalon caché dans les bottes montant au genou; le tout accompagné du vêtement plus ou moins débraillé que chacun a pu voir dans les rues de n'importe quelle ville américaine !

« Et ces Persans couverts de pierreries, peuvent-ils bien donner l'idée modeste d'un pauvre et utile Nougani Guilek (Magnanier du Guilan) et de son très-pittoresque costume ?

« Si nous revenons en Europe et qu'on juge des costumes de chaque puissance par ce qu'on nous a montré, on doit se dire : Matin ! en Russie on est joliment à l'aise,

car, pour être habillé comme le brillant boyard que nous avons vu, il faut, je suppose, pas mal de roubles russes !

« De même, MM. les Espagnols sont bien heureux d'être tous mis comme les somptueux hidalgos qui faisaient partie du cortège. Quels beaux Castillans, quels somptueux Andalous !

« Ne pensez-vous pas qu'il eût été préférable de nous montrer quelques échantillons des costumes plébéiens appartenant à chaque nationalité, et de nous exhiber un peu moins de ces soldats ridicules, affublés de costumes plus ou moins chinois, coiffés du casque que portaient en 1550 les arquebussiers de bande des armées d'Henri II ? Je crois que la foule eût eu plus de plaisir à voir comment les classes moyennes et ouvrières sont mises dans chaque pays, qu'à voir les vilains soldats dont je viens de vous parler.

« Et les chars ! Ah ! monsieur, dans les chars il y avait de bien beaux enfants, de bien gracieuses toutes jeunes filles. Il y avait un beau navire, et puis il y avait... de bien beaux bœufs pour mener le char de l'Agriculture !

« En somme, l'impression produite a été mauvaise; la cavalcade, considérée comme une nombreuse partie de carnaval, ne pouvait soutenir la comparaison avec celle de 1864. Nous désirons néanmoins qu'elle ait été l'occasion d'une quête fructueuse et que les pauvres de la ville s'en souviennent agréablement. »

**Poitiers.** — On a arrêté jeudi dernier à Poitiers un escroc qui a l'habitude de ne travailler que dans le grand monde. Mise irréprochable : paletot et pantalon noirs, chapeau à haute forme, bottines vernies, etc.; doué d'excellentes manières et ayant un extérieur distingué, ce dangereux voleur avait l'habitude de descendre dans les meilleurs hôtels, où il se faisait servir grandement. Son arrestation a été faite par la gendarmerie de Poitiers, sur le signalement qui lui avait été envoyé de Périgueux où il avait travaillé avec assez de succès.

Né à Dôle (Jura), cet individu a commencé à se livrer à sa profession dès l'âge de quinze ans; il est actuellement âgé de vingt-six ans. Il est fier de ses hauts faits et les raconte volontiers. Voici un de ses exploits :

Se trouvant un jour dans une gare, à côté d'un paysan, porteur d'une sacoche, il parvint à s'emparer de cette sacoche qui renfermait 62,000 francs; mais, attaqué à son tour par un ami, il ne put partager le produit de ce vol avec ses treize ou quatorze compagnons, car il voyage à la tête d'une bande d'associés; il avoue que ce sont les Compagnies de chemins de fer qui le ruinent, car il ne dépense pas moins de 500 fr. par mois en billets de chemins de fer. S'il n'avait pas tant de frais de toute nature, il serait aujourd'hui à la tête d'une somme assez rondelette, environ 100,000 fr.

Pour son malheur, il fut reconnu à Périgueux; il dut alors quitter son hôtel, le meilleur de Périgueux suivant lui, pour aller passer la nuit dans les bois des environs, d'où il put gagner le chemin de fer et arri-

ver à Poitiers où son odyssée vient de terminer si prosaïquement.

(Journal de la Vienne.)

**Niort.** — Le tribunal correctionnel de Niort a condamné vendredi à 100 fr. d'amende M. Mercier, imprimeur, pour avoir publié et mis en vente, sans dépôt ni déclaration au parquet, un écrit d'un caractère politique.

**Les Sables-d'Olonne.** — Le sieur Saunier, habitant de cette ville, possède une vieille baraque rue Napoléon, au coin de la rue de la Pie, qu'il fait démolir pour la faire rebâtir; les maçons y ont trouvé un petit pot en terre plein de pièces en or datant du quatorzième siècle; deux jours après, ils ont découvert, enfouie dans le sable, une espèce de cruche en terre contenant des pièces d'or; elle pesait 21 kil. 500 gr.; valeur intrinsèque : 4,500 fr. Une de ces pièces nous a été présentée, elle est un peu plus grande qu'une pièce d'un sou, porte le millésime de 1567 et est marquée d'un côté de trois fleurs de lys et de l'autre d'une croix.

Les pièces en or ont une valeur de 121 43,000 fr.

Toutes ces pièces paraissent toutes neuves; on dirait qu'elles sortent de l'hôtel de la Monnaie.

## État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1877.

### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Marie-Camille Lequeur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 2. — Emilie-Eugénie-Marie Peltier, rue du Marché-Noir. — Georges-Jules-Auguste Villemaine, rue du Petit-Pré.

Le 3. — Georges-Victor Basley, rue du Portail-Louis. — Georges Massot, hameau de Beaulieu. — Clémentine-Françoise-Léopoldine, rue Brault.

Le 5. — Albertine-Blanche Drais, rue des Capucins. — Jeanne-Renée Grimaud, petite rue Saint-Nicolas.

Le 6. — Jeanne Pescheux, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Jeanne-Elisa Baudouin, rue des Puits-Neuf.

Le 11. — Céline Pomian, rue de la Visitation.

Le 12. — Camille-Edouard-Jean Pioré, Grand-rue.

Le 14. — Paul-André Noël, rue du Portail-Louis.

Le 15. — Gaston-Antoine Sixterne, rue de Fenet.

Le 16. — Henriette Robineau, rue de Saule.

Le 17. — Charles-Pierre Ménage, rue de la Chouetterie. — Madeleine Chaillou, rue du Bellay.

Le 18. — Jeanne-Baptistine Garry, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 20. — Blanche-Emilie Edouard, rue de la Visitation.

Le 23. — Lucie Fant, rue Saint-Nicolas.

Le 27. — Marthe-Marie-Louise Thévenin.

tenir, une vengeance de belles pensées mûres de cette fidèle servante. Puis elle se taisait quand elle n'avait plus rien à raconter d'émouvant aux autres et à elle-même. On le savait depuis si longtemps, qu'on prévoyait le jour fixe de la révélation; et quand arrivait le flux des belles pensées, on le laissait aller, se disant les uns aux autres :

« C'est le jour de Paraska ! Allons, qu'elle parle, qu'elle parle; elle l'a bien gagné par un an de silence ! »

Et l'on reconnaissait, dans sa voix intarissable, toutes les agitations qui avaient passé sur ses joues mobiles et dans ses yeux noirs, ardents comme des cierges.

Restée seule, après la seconde sortie de la nourrice, M<sup>me</sup> Franciska eut un moment de repos inattendu, par l'effet des grands bouleversements de l'esprit, qui portent en eux des intervalles d'abattement salutaire.

Il se fit un calme saint dans cette maison et dans le cœur inspiré de cette mère; elle céda sans résistance à l'ascendant de la foi dont c'était l'heure, et, s'agenouillant, les bras tendus dans l'ombre, au bas de la fenêtre où coulait le ruisseau toujours en mouvement, elle ne put retenir ces mots de sa voix basse et apaisée :

— Je vous remercie, mon cher Créateur ! Oh ! je vous remercie d'avoir écouté votre Mère... priant pour toutes les pauvres mères !

— C'est moi ! je suis là ! répondit on n'eût su dire quelle voix, qui fit lever d'un frisson les longs cheveux renfermés de cette femme à genoux.

S'étant levée en toute hâte, elle marcha droit à la cloison contre laquelle avait résonné le souffle de son fils vivant. Charité divine ! et elle y trouva Léonard, roulant contre le mur sa tête blonde et honteuse. Après s'être glissé à pied de chat dans l'allée, et promenant ses bras le long de la porte par laquelle il n'osait plus rentrer :

— Je suis là ! répéta-t-il de sa voix dolente, et puissante comme une armée pour ouvrir la poitrine de sa mère.

Elle fit une révérence de bonne volonté à l'enfant dans l'ombre, que la lune rendait visible; et puis elle dit :

— Entrez, entrez, mon jeune seigneur. Êtes-vous un petit étranger charitable, et nous apportez-vous des nouvelles de Léonard ?

— Je suis Léonard moi-même, répondit l'enfant, et je reviens pour vous voir, ma mère ! Alors, puis-je entrer ?

— Si vous avez besoin de vous rafraîchir et de vous reposer, jeune étranger, toute ruse est inutile, reprit-elle; entrez sans prendre un nom qui ne vous appartient pas, et pour l'amour de votre mère, si vous en avez une, vous serez reçu comme Dieu l'ordonne; entrez !

Léonard entra, tandis que la lune était un peu

cachée; mais, sous la lueur des étoiles filtrant par la fenêtre, sa mère vit briller ses deux yeux comme deux petites lampes bleues qui cherchaient les siens. Oh ! quel ciel ouvert eût éclairé cette femme et sa maison d'une illumination plus glorieuse !

En ce moment, Paraska franchissait l'allée pour raconter ce qu'elle venait d'apprendre dans les demeures des autres vagabonds, et Léonard, enhardi, s'avança vers sa nourrice en répétant, bien sûr d'être reconnu de suite :

— N'est-ce pas que c'est moi, Paraska ? N'est-ce pas que je suis Léonard, ton petit panitch ?

— Ah ! bon ! s'écria la nourrice d'un ton de fermeté puisé dans l'immense joie qui lui payait ses peines. Nous allons entendre parler de Léonard; il était temps !

Et elle battit le briquet dont l'étincelle alluma la lampe.

— Je dis que c'est moi ! moi ! Écoute bien, Paraska : c'est moi ! moi !

Et la voix de Léonard commençait à s'altérer.

— Donnez plus de lumière, nourrice; donnez ce qu'il faut et ce que vous avez de mieux, pour reconnaître le bon office de cet enfant inconnu, qui vient nous parler de Léonard. Il s'est privé pour nous de la sainte joie de rentrer ce soir dans sa famille, et nous devons lui en témoigner notre reconnaissance : qu'il boive le lait et le vin préparés pour notre cher absent; ce petit seigneur ne par-

tira pas avant demain, bien remis de sa fatigue de longtemps après l'aurore. Je veux que le père de Léonard l'embrasse d'être venu nous saluer au nom de notre pauvre enfant.

Léonard, qu'une soif affreuse tourmentait, et qui commençait à porter le verre à sa bouche, se remit alors sur la table; il répéta, stupéfait et troublé :

— Mais comment ! je suis Léonard, toujours ! Cela est vrai, vrai, ma mère ! Écoutez comme cela est vrai !

Et ses mains suppliantes se joignirent avec force pour appuyer son jeune serment.

— Si vous vous nommez Léonard, mon gentilhomme, recommença la mère, vous n'en avez que mieux accueilli dans l'absence du char inconnu, nous manque !

— Mon Dieu ! ah ! mon Dieu ! balbutia Léonard, courant vers la seconde lampe qu'allumait Paraska, afin d'en recevoir toute la lumière dans le regard, cette figure qu'il ne savait pas valoir le monde entier pour sa famille.

Paraska le salua profondément et lui dit, dans le sens de sa matresse, qu'il eût à s'asseoir à manger.

— Car si j'en crois, poursuivit-elle, le peu de vos souliers et de vos habits, mon petit seigneur, vous êtes de bien loin d'ici.

(La suite au prochain numéro.)



d'Hame, rue des Pâiens. — Léontine Guil-  
leux, rue de l'Île-Neuve. — Fernande Lon-  
champ, rue du Petit-Pré.  
Le 28. — Louise-Victorine Chupin, rue  
neuve du Champ-de-Foire. — Adélaïde Tes-  
sier, rue de la Visitation.  
Le 29. — Albert-Pierre Bonnin, rue du  
Pressoir-Saint-Antoine.  
Le 30. — Auguste Piron, rue de la Visita-  
tion.

#### MARIAGES.

Le 4. — Gaston-Constant Brunet, em-  
ployé de banque, de Paris, a épousé Marie-  
Emilie Cheveau, sans profession, de Sau-  
mur.  
Le 5. — Louis-Albert-Jean Bouvier, em-  
ployé au contrôle de la Garantie, a épousé  
Baptistine-Valentine Malifé, sans profession,  
tous deux de Saumur. — Charles Duballet,  
bijoutier, a épousé Marie-Emilie Proust,  
sans profession, tous deux de Saumur.  
Le 11. — Louis-Eugène Edouard, cor-  
dier, a épousé Rosalie-Anne-Marie Vincent,  
chapeletière, tous deux de Saumur. — Noël  
Gautron, marchand de fruits, de Vivy, a  
épousé Eugénie-Palmire Roger, sans profes-  
sion, de Saumur.  
Le 12. — Jean Brillouin, employé de ban-  
que, a épousé Berthe-Louise Mandin, sans  
profession, tous deux de Saumur.  
Le 14. — Arsène-Auguste Fournier, jar-  
dinier, a épousé Marie-Perrine Quinton,  
tous deux de Saumur.  
Le 16. — Joseph Guyard, vannier, a  
épousé Rose Deruet, chapeletière, tous deux  
de Saumur. — Charles-Ambroise Gouge,  
sous-officier de cavalerie retraité, a épousé  
Marie-Sainte Villoury, sans profession, tous  
deux de Saumur.  
Le 25. — Jean Carsuzan, tailleur d'ha-  
bits, a épousé Françoise-Renée Robineau,  
sans profession, tous deux de Saumur. —  
Constant-Célestin Drouel, charron, a épousé  
Isabelle-Louise-Marie Jasson, domestique,  
tous deux de Saumur. — Louis-François  
Charles, contrôleur des contributions direc-  
tes, de Loches, a épousé Marie-Sophie-Hono-  
rine Persac, sans profession, de Saumur. —  
Eugène-Louis Loyeau, cocher, a épousé  
Victorine-Berthe Velsch, lingère, tous deux  
de Saumur.  
Le 28. — Charles Mallet, lieutenant sous-  
écuyer à l'École de cavalerie, a épousé Ma-  
rie-Henriette-Angélique-Victoire Champ-  
neuf, sans profession, de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 2. — Constant Fourmont, journaliste,  
49 ans, à l'Hospice. — Pierre Beauvais, ton-  
nelier, 64 ans, rue du Marché-Noir. — Fran-  
çois Droucheau, ancien palefrenier, 74 ans,  
à l'Hospice.  
Le 3. — Louise Hubault, journalière, 76  
ans, veuve Louis Dessais, au Petit-Puy. —  
François Moneste, ancien charpentier, 84  
ans, rue Saint-Nicolas.  
Le 4. — Auguste Vinet, propriétaire, 82  
ans, rue de Bordeaux. — Modeste-Adélaïde  
Joussel, sans profession, 87 ans, veuve  
Jean Lejeune, rue de l'Ermitage. — Joseph-  
René Gabillé, tonnelier, 77 ans, à l'Hos-  
pice.  
Le 5. — Jean-Alfred Cordé, menuisier, 40  
ans, rue de la Visitation. — Marie Guil-  
laume, journalière, 23 ans, épouse Jean  
Meyniel, rue de la Visitation. — Sylvain  
Salmon, tonnelier, 78 ans, à l'Hospice.  
Le 6. — Alphonse-Michel Cornilleau, re-  
présentant de commerce, 67 ans, rue du  
Petit-Mail.  
Le 8. — Eugène-Edouard Renaud, 3 se-  
maines, rue Duplessis-Mornay.  
Le 10. — Marie-Louise Chudeau, coutu-  
rière, 35 ans, épouse Célestin-Jean Brouard,  
rue de Poitiers.  
Le 11. — Jean-Baptiste Pillault, tailleur  
de pierre, 72 ans, rue des Capucins. —  
Georges Massot, 8 jours, hameau de Beau-  
lieu.  
Le 12. — Alexandre Lambert, marchand  
colporteur, 63 ans, rue Saint-Nicolas.  
Le 14. — Pierre Huet, journalier, 84 ans,  
à l'Hospice.  
Le 15. — Pierre Houllard, cultivateur, 74  
ans, route de Varrains. — Auguste Guy,  
roulier, 50 ans, à l'Hospice.  
Le 18. — Victoire Chaillou, rentière, 74  
ans, veuve Jean Lièvre, rue des Capucins.  
Le 20. — Françoise Cailleau, sans profes-  
sion, 79 ans, veuve Urbain Bouet, rue du  
Pressoir-Saint-Antoine. — Auguste Champ,  
7 ans, rue de Fenet.  
Le 21. — Louise Simon, sans profession,  
45 ans, épouse Urbain Mercier, rue des  
Pâiens. — Louis Graveleau, journalier, 76  
ans, à l'Hospice. — Jules Chevreton, 20 jours,

à l'Hospice. — Jacques Legeard, paveur, 50  
ans, à l'Hospice.  
Le 22. — Joseph Michel, commissionnaire,  
55 ans, à l'Hospice.  
Le 23. — Marie Tessier, domestique, 73  
ans, veuve Florent Draï, ancienne route de  
Tours.  
Le 25. — Arthur-Louis-Joseph Renaud,  
20 mois, rue Duplessis-Mornay. — Joseph  
Dadu, paveur, 35 ans, à l'Hospice. — Anne-  
Renée Gautier, journalière, 59 ans, épouse  
Jean Carroux, rue Gratigné.  
Le 26. — Gustave Daviau, aubergiste, 49  
ans, rue Notre-Dame. — Jeanne Roche,  
chapeletière, 79 ans, à l'Hospice.  
Le 28. — Théophile Blain, 2 ans, rue de  
la Basse-Île.  
Le 30. — Marie-Hermance Perare, sans  
profession, 36 ans, épouse François-Antoin  
Kapp, rue d'Orléans.

#### Faits divers.

**Une révélation.** — La semaine dernière,  
une fille Lawoite, âgée de 23 ans, Belge d'o-  
rigine, était arrêtée rue de Flandre, 6, à  
Paris, sur la dénonciation du sieur Dessy,  
ouvrier, âgé de 20 ans et son compatriote,  
comme étant le complice de l'assassinat  
d'une femme Pelletier trouvée à Vanves,  
noyée au fond d'un puits dans les dépen-  
dances de la Tour Malakoff.

La Tour Malakoff, qui jouissait d'une  
grande réputation, comme établissement  
contenant jeux, bal, café, etc., était, avant  
la guerre de 1870, la création d'un sieur  
Chauvelot, rôtisseur, rue Dauphine. Celui-  
ci avait fait élever, en 1855, près de la porte  
de Vanves, une construction sur laquelle  
étaient peints avec plus ou moins d'exac-  
titude les divers épisodes de la guerre de  
Crimée dont les souvenirs glorieux n'avaient  
pas encore été effacés par nos désastres. La  
guerre de 1870 survint; ce qui avait été un  
lieu de plaisir devenait pour nos ennemis  
un jalon, un point de mire. La Tour Mala-  
koff fut renversée et abandonnée. Elle resta  
longtemps en cet état et ce n'est qu'en 1875  
que, par charité et aussi pour faire exercer  
une surveillance, le propriétaire autorisa les  
époux Pelletier à s'installer dans ces ruines.  
Il confiait en même temps à leur garde di-  
vers objets, débris de son ancienne splen-  
deur.

Le 25 août, la femme Pelletier n'était pas  
trouvée au domicile par son mari; mais  
comme elle allait parfois voir une de ses  
amies rue Oberkampf et y couchait, il ne  
s'en inquiéta pas. Mais ayant acquis la cer-  
titude qu'elle n'avait pas paru chez cette  
amie, il informa le commissaire de police.  
Des recherches inutiles furent faites partout,  
et enfin on découvrit au fond du puits de la  
maison le cadavre de la malheureuse.

De l'autopsie faite à la Morgue par M. le  
docteur Bergeron, il résulte que la victime  
avait dû être frappée d'un coup violent  
porté dans la poitrine, qu'on lui avait com-  
primé la bouche avec un mouchoir de toile  
qui fut retrouvé dans le puits, et qu'enfin on  
l'avait noyée.

Voici des détails sur cette affaire, qui sur-  
excite au dernier point l'opinion publique  
en ce moment.

Judi matin, à neuf heures, la justice s'est  
transportée à la tour Malakoff.  
Philomèle Lawoite et Martin Dessy ont  
fait sur les lieux le récit de leur crime.

Martin Dessy et sa maîtresse avaient ré-  
solu d'assassiner la femme Pelletier et de  
la dévaliser; ils la croyaient riche, le ménage  
étant logé pour rien et gagnant pas mal  
d'argent.

Le 26 août, une occasion propice s'offrit  
aux assassins. Un lapin s'était réfugié dans  
une sorte de cave-celler; la femme Pelletier  
y avait pénétré pour le rattraper. Philo-  
mèle et Martin la suivirent et se jetèrent sur  
elle. Martin l'étrangla d'un violent coup de  
pied dans la poitrine. Philomèle passa au-  
tour de son cou une serviette en forte toile.  
Tous les deux ils l'étranglèrent.

C'était une femme de cinquante ans, ro-  
buste; mais l'attaque avait été si violente et  
si imprévue, qu'elle n'avait pu ni se défen-  
dre, ni crier au secours.

Ses cris auraient pu être entendus; il était  
quatre heures après midi. Les assassins ne  
pouvaient penser à se débarrasser du cadav-  
re en ce moment, bien que l'endroit soit à  
peu près désert.

Ils se mirent à fouiller dans les armoires  
et y prirent du linge, des bijoux et de l'ar-  
gent (35 fr.), un paquet, tout en maugréant

contre le peu qu'ils trouvaient. Cela fait,  
Philomèle retourna à sa cuisine pour faire le  
dîner, et Martin Dessy se mit en observa-  
tion, guettant le retour de Pelletier, le gar-  
dien de la tour de Malakoff.

Pelletier, en arrivant le soir, demanda sa  
femme. Les assassins lui répondirent: M<sup>me</sup>  
Pelletier? Oh! elle est partie pour quelques  
jours, et elle nous a dit, en parlant de vous:  
Vous direz au vieux que je m'en vais et que  
j'en ai assez de la cambuse.

Pelletier, qui avait de fréquentes querelles  
avec sa femme, crut ce qu'on lui disait; se  
mit à table avec Philomèle et Dessy. Le repas  
fut très-gai, il se prolongea, et les meurtriers  
étourdirent Pelletier le plus qu'il leur fut pos-  
sible par d'abondantes libations d'eau-de-  
vie.

On trouvera plus loin les conditions de  
l'emprunt fait en ce moment par la Cham-  
bre de commerce de la ville de Calais, d'une  
somme de 6,412,000 fr., destinée à être  
versée à l'Etat qui la remboursera en 12  
annuités.

6,412 obligations sont émises à 1,000 fr.,  
rapportant 47 fr. 50 d'intérêts par an, et par  
les garanties d'Etat qu'elles offrent présen-  
tent à l'épargne un placement de premier  
rang. La Chambre de commerce de Calais  
reste en outre responsable de la totalité de  
l'emprunt.

Si l'on considère que le 5 0/0 français est  
aujourd'hui à près de 108 f., on verra qu'il y  
a avantage à mettre en portefeuille quelques  
obligations d'emprunt de ville d'une sécurité  
aussi absolue que la rente, et qui par leur  
nature échappent aux fluctuations de la po-  
litique.

C'est sous les auspices de l'honorable  
maison L. Sée fils et C<sup>ie</sup>, à Paris, qu'est ou-  
vert l'emprunt de Calais. Il n'est pas dou-  
teux qu'il n'obtienne le succès retentissant  
des précédents emprunts de ville faits par la  
même maison.

Pour les articles non signés: P. GODK.

Nous signalons à l'attention des esprits curieux et  
lettrés un livre fort intéressant que vient de publier  
l'éditeur Calmann Lévy, le *Meurtre du 21 janvier*  
1793, par M. le baron de Vinck d'Orp. L'ouvrage  
est orné des plus curieuses gravures du temps et  
contient des documents qui étaient introuvables et  
inconnus à la Bibliothèque nationale. L'auteur les a  
découverts, en 1856, à Bruxelles. Cette édition  
grand in-8° Jésus, imprimée par la maison Claye,  
sur papier de Hollande, est une véritable curiosité  
typographique destinée à prendre place dans toutes  
les bibliothèques d'amateurs.

Les graves questions que soulèvent le différend  
turco-russe donnent un vif intérêt d'actualité au li-  
vre de M. Alexandre Glénard, la *Guerre d'Orient*,  
qui paraît aujourd'hui chez Calmann Lévy. Son ou-  
vrage forme, pour ainsi dire, les annales historiques  
et diplomatiques des deux peuples, en exposant les  
divers événements qui ont amené la guerre ac-  
tuelle. C'est une lecture désormais indispensable à  
tous ceux qui voudront être au courant d'une si-  
tuation qui intéresse à un haut point l'avenir de  
l'Europe.

#### EMPRUNT

DE LA

Chambre de Commerce de Calais

ÉMISSION

DE 6,412 OBLIGATIONS

de 1,000 fr., rapportant 47 fr. 50.

Remboursables en 10 années, jusqu'en 1888.

Conformément au traité passé entre la Chambre de Com-  
merce de Calais et MM. L<sup>s</sup> Sée fils et C<sup>ie</sup>,  
banquiers à Paris.

La loi votée le 14 décembre 1875 a autorisé la  
CHAMBRE DE COMMERCE DE CALAIS à emprun-  
ter une somme de QUINZE MILLIONS DE FRANCS  
pour être versée à l'Etat, qui rembourse ladite  
somme en 12 annuités.

Ces obligations sont garanties par:  
1<sup>o</sup> Les ANNUITÉS de l'Etat représentant le capi-  
tal et 4 0/0 d'intérêt.  
2<sup>o</sup> Le produit du droit de tonnage.

La Chambre de Commerce de Calais est en outre  
responsable de la totalité de l'emprunt.

C'EST DONC UN PLACEMENT DE PREMIER ORDRE.

Taux d'émission: 1,000 fr.

50 fr. payables en souscrivant,  
150 — à la répartition,  
200 fr. 15 juin 1878, 200 fr. 15 décembre 1878,  
200 — 1879, 200 — 1879.

COUPONS ET AMORTISSEMENT: 30 juin et 31 dé-  
cembre, payables à CALAIS, LILLE et PARIS.

Jusqu'à la libération intégrale, les porteurs de  
titres jouiront d'un revenu de 4 3/4 0/0 sur les  
sommes versées aux époques ci-dessus indiquées.

Les versements anticipés recevront l'intérêt à  
raison de 4 0/0 l'an.

Les souscriptions du premier jour seront privilégiées.

On souscrit les 12 et 13 juillet 1877:

A CALAIS: chez MM. Bellart et fils,

A ARRAS: chez M. Legrelle-Fagniez.  
A LILLE: Crédit du Nord et MM. Pérot et C<sup>ie</sup>.  
A PARIS: Chez MM. L<sup>s</sup> Sée fils et C<sup>ie</sup>, 11, rue du  
Conservatoire.  
A MARSEILLE: à la Société Marseillaise.  
A STRASBOURG: Banque d'Alsace et de Lorraine et  
Ch. Staehling, L. Valentin et C<sup>ie</sup>.  
A COLMAR (et à)  
MULHOUSE... } chez MM. Ab. Sée et fils.  
A METZ: à la Banque d'Alsace et de Lorraine,  
chez MM. Ch. et E. Goudchaux et C<sup>ie</sup>.

#### Refusez les contrefaçons.

N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec  
la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*,  
sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans méde-  
cine, sans purges et  
sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

#### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puis-  
sant reconstituant du sang, du cerveau, de la  
moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle  
rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil ra-  
fraîchissant, combattant depuis trente ans avec  
un invariable succès les mauvaises digestions  
(dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastral-  
gies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatu-  
osités, ballonnement, palpitations, diarrhée,  
dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-  
donnement dans les oreilles, acidité, pituite,  
maux de tête, migraines, surdité, nausées,  
et vomissements après repas ou en grossesse,  
douleurs, aigreurs, congestions, inflammations  
des intestins et de la vessie, crampes et spasmes,  
insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,  
toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie  
(consomption), dardres, éruption, abcès, ulcé-  
rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-  
périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,  
rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-  
térie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-  
dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice  
et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et  
toute odeur fiévreuse en se levant, ou après cer-  
tains plats compromettants: oignons, ail, etc.,  
ou boissons alcooliques, même après le tabac;  
faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-  
pisie, gravelle, rétention, les désordres de la  
gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des  
enfants et des femmes, les suppressions, le  
manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à  
la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par  
excellence, le seul aliment qui garantit contre  
tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies  
ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la  
viande, sans échauffer, elle économise encore  
50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y  
compris celles de Madame la Duchesse de Castles-  
tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise  
de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-  
terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière  
m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement  
faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie  
de huit ans, traitée sans résultat favorable par les  
médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que  
quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de  
votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 79,721.

M<sup>me</sup> Cauvet-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7,  
9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffe-  
ments.

Cure N° 78,364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée,  
tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet,  
à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a  
rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les ma-  
lades, je fais des voyages assez longs à pied, et je  
me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande,  
elle économise encore 50 fois son prix en méde-  
cines. En tasses: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;  
1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de  
Revalescière enlèvent toute irritation et toute  
odeur fiévreuse en se levant ou après certains  
plats compromettants: oignons, ail, etc., ou  
boissons alcooliques, même après le tabac. En  
boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière  
chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et  
sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En  
boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses,  
4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.;  
ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de  
poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec  
vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout  
irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutri-  
tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse.  
Preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui  
s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste.  
— Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-  
Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON,  
successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-  
Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout  
chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du  
BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Casti-  
glione, Paris.

(653)



**PRIME EXTRAORDINAIRE**

DES JOURNAUX FINANCIERS REUNIS

Le *Mouvement Financier*, 4 fr. par an.  
 La *Situation*, 4 —  
 Les 2 journaux pris ensemble, 6 —  
 Numéro specimen envoyé gratuitement.

Tout abonnement aux deux journaux ci-dessus donne droit

à 5 francs de Livres

à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La *Situation* et le *Mouvement Financier* sont les journaux de finance de grand format, les plus importants et les mieux informés de Paris. Ils publient, l'un le jeudi, l'autre le dimanche, tous les faits de la semaine : l'étude des valeurs, les listes

de tirages, les assemblées d'actionnaires, paiement de coupons, physionomie de la Bourse, arbitrages, etc., et ils forment la seule publication de ce genre donnant le cours réel de toutes les valeurs cotées ou non cotées sur le marché libre. — Par la combinaison des primes, ils sont aussi les seuls qui ne coûtent rien à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

Librairie FIRMIN-DIDOT, 56, rue Jacob, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
**JOURNAL DE LA FAMILLE**

SOUS LA DIRECTION

DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée

en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode Illustrée* offre à ses abonnées, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT & C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	672 50	30	»	Canal de Suez	655	»	»
4 1/2 %	100 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640	»	»	Crédit Mobilier esp.	300	»	»
5 %	107 05	»	»	Crédit Mobilier	125	»	»	Société autrichienne	470	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	497 50	»	»	Crédit foncier d'Autriche	465	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	285 50	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	187 50	»	»	Orléans	333	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	»	»	Est	620	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	328 50	»	»
— 1865, 4 %	530	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1017 50	»	»	Est	343 35	»	»
— 1869, 3 %	394	»	»	Midi	1260	»	»	Nord	330 50	»	»
— 1871, 3 %	367 50	»	»	Orléans	1045	»	»	Ouest	349	»	»
— 1875, 4 %	492 50	»	»	Ouest	680	»	»	Midi	326	»	»
— 1876, 4 %	485	»	»	Vendée, 500 fr. t. p.	»	»	»	Charentes	338	»	»
Banque de France	3070	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1375	»	»	Vendée	142	»	»
Comptoir d'escompte	680	»	»	C. gén. Transatlantique	460	»	»	Canal de Suez	531	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	312 50	»	»								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

Service d'été, 5 juin 1877.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 1 —
6 — 45 —	1 — 36 —
9 — 1 —	4 — 10 —
1 — 36 —	7 — 15 —
4 — 10 —	10 — 37 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-maté.	8 — 21 —
9 — 40 —	12 — 40 —
12 — 40 —	4 — 44 —
4 — 44 —	10 — 28 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 41.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
 44<sup>e</sup> ANNÉE (1876).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
 — cartonné . . . . . 8 50  
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.  
 Etranger, suivant les conventions postales.  
 On peut se procurer chaque volume séparément.

**MAGASIN PITTORESQUE**

La collection se compose des années 1833 à 1876. — Le volume 1876 (44<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1876.

LES ABONNEMENTS COMBENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
 1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
 Cartonné . . . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 50 gravures dans chaque Almanach.  
 Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
 Prix . . . . . 45 fr.  
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
 L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15  
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> édition.  
 Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15  
 LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Van Dargent ; 1 vol. grand in-8<sup>e</sup>.  
 Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr.  
 — cart., doré sur tranche 48

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.  
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 1, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**VENTE MOBILIÈRE**  
 Après le décès de M. l'abbé François Pinon, curé de Fontevault.

Le mardi 17 juillet 1877, à midi, et jours suivants, au presbytère de Fontevault, il sera procédé à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. l'abbé Pinon, de la requête de M<sup>lle</sup> Anne Pinon, de Bauge.

Il sera vendu :  
 Lits garnis, tables, commodes, secrétaire, bibliothèque, fauteuils, draps, nappes, serviettes, chaises, vaisselle et batterie de cuisine, service à thé, argenterie et porcelaine, vins rouge et blanc en barriques et en bouteilles, bois de chauffage, un harmonium et autres objets.  
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**  
**UN JOLI PETIT JARDIN**  
 Avec servitudes.  
 Situé route de Varrains.  
 S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
 Rue Saint-Jean,  
 Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean prochaine,  
**APPARTEMENT**  
 Rue du Marché-Noir.  
 S'adresser aux bains. (902)

**A VENDRE**  
 D'OCCASION,  
 LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état.  
 S'adresser au bureau du journal.

La MAISON MURAY, chemisier, rue Saint-Jean, 41, à Saumur, demande des ouvrières. Bonnes rétributions. (365)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle pour le rayon de mercerie.

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements. S'adresser au bureau du journal.

**LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES** recommandent l'emploi du **SAVON ROYAL de THRIDACE** de **VIOLET** pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau, du visage et des mains.

M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.  
 Un ménage demande une place, la femme comme cuisinière et le mari comme cocher et jardinier. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**M. RIELLANT**  
**ET SA FILLE**  
 Chirurgien et Mécanicien Dentiste,  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,  
 Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.  
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

**LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS**  
 Paraissant tous les lundis  
 FRANC Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères, numéros sans exception.  
 Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.  
 On s'abonne à Paris, 46, rue Lafayette.  
 NOTA — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
 9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.  
 Vilières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles, Beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitreaux d'églises.

**AMER PICON**  
 DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN  
 Tonique et Hygiénique  
 Supérieur à tous Bitters connus.  
 1<sup>re</sup> médaille à toutes les Expositions  
 OR à PARIS, PROGRES à VIENNE  
 DANS TOUS LES CAFÉS  
 Entrepôt général en France et l'étranger  
 BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**  
 ET  
**TOILETTE DE PARIS**  
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE  
 Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, et d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.  
 Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS  
 Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

Le modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur soussigné.